



Divorce et domicile conjugal

Par **ZLATANER**, le **03/12/2012** à **13:06**

bonjour,

Je suis marié depuis 2 ans et nous avons un enfant de 4 mois, nous sommes en conflit avec ma femme et nous parlons de divorce. Nous louons un appartement qui est à nos 2 noms. Elle est parti chez sa mère depuis 2 jours et aujourd'hui elle veut que je quitte le domicile conjugal, elle m'a même menacé d'appeler la police pour me faire sortir de chez nous si je refuse.

A t-elle le droit de faire ça?

Dois-je quitter le domicile conjugal en sachant que cela pourra jouer contre moi en cas de divorce?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **03/12/2012** à **13:19**

bjr,

comme son nom l'indique le domicile est conjugal donc elle ne peut pas vous obliger à partir, d'ailleurs la police n'interviendra pas sur une telle demande.

en outre vous êtes cotitulaire du bail de location.

cdt

Par **cocotte1003**, le **03/12/2012 à 14:54**

Bonjour, il va falloir attendre la premiere audience du divorce pour quitter le domicile conjugal, a ce moment le juge attribuera le domicile à l'un de vous, fixera la résidence de l'enfant, la pension... et vous pourrez cesser de contribuer financièrement aux charges du ménage. attention le bail ayant été signé aux 2 noms, vous restez solidaires, l'un comme l'autre, du paiement des loyers et charges jusqu'à la fin d'une période triennale apres l'envoi de la LRAR de préavis et là, le juge ne peut rien changer, cordialement

Par **Marion2**, le **03/12/2012 à 16:05**

Bonjour ZLATANER,

Il est tout-à-fait inutile d'ouvrir deux posts pour le même message. Un post a donc été supprimé.